

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Express® Pro Herbicide
Nom commercial/Synonyme : DPX-NRJ69 51.5 SG Blend
Numéro de la FDS : 130000042731

Utilisation du Produit : Herbicide
Fabricant : FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)
En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Peau

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Carbonate de sodium : Peut provoquer une irritation de la peau.
Peut provoquer: Inconfort, démangeaisons, rougeurs, ou enflure.

Trisodium phosphate dodecahydrate : Irritation/corrosion aiguë de la peau

Yeux

Tribénuron-méthyle : Peut irriter les yeux.

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Metsulfuron-méthyle : Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer: Larmoiement, rougeur, ou gêne..

Carbonate de sodium : Provoque une irritation des yeux.
Peut provoquer: Larmoiement, douleur, rougeur, gonflement, ulcération, troubles de la vision, ou cécité.
Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Trisodium phosphate dodecahydrate : Corrosif, peut provoquer des atteintes permanentes aux yeux si un traitement n'est pas effectué rapidement.

Inhalation

Carbonate de sodium : Peut irriter le système respiratoire.

Trisodium phosphate dodecahydrate : Dommages à l'appareil respiratoire

Organes cibles

Carbonate de sodium : Voies respiratoires

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	42.9 %
Metsulfuron-méthyle	74223-64-6	8.6 %
Carbonate de sodium	497-19-8	5 - 10 %

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Trisodium phosphate dodecahydrate	10101-89-0	8.83 %
Other Ingredients		29.67 - 34.67 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection adéquat.

Nettoyage du Déversement : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs.

Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des valeurs limites applicables, porter une protection respiratoire approuvée avec une cartouche poussière/brouillard.

Protection des mains : Matériel: Gants de protection

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. Lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le visage par projection, par pulvérisation ou par contact avec la matière contenue dans l'air, porter en plus un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Lorsqu'il y a un risque de contact avec la peau tenir à disposition et porter selon les besoins des gants, un tablier, un pantalon et une veste imperméables.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

pH : donnée non disponible

Masse volumique apparente : 0.60 - 0.75 g/cm³

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.

Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

Incompatibilité : Aucune raisonnablement prévisible.

Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tribénuron-méthyle

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Dermale DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Inhalation 4 h CL50	:	> 6.0 mg/l , Rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, Lapin
Irritation des yeux	:	irritation légère, Lapin
Sensibilisation cutanée	:	A un effet sensibilisant., Cochon d'Inde
Toxicité à dose répétée	:	<p>Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.</p> <p>Oral - nourriture Souris 90 jr Gain de poids du corps réduit</p> <p>Oral(e) Rat 28 jr Gain de poids du corps réduit</p>
Cancérogénicité	:	<p>N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire. Cible(s) : Glandes mammaires</p>
Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction
Metsulfuron-méthyle Dermale DL50	:	<p>> 5,000 mg/kg , Lapin Le résultat repose sur un concept de preuve probante.</p>
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , Rat
Inhalation 4 h CL50	:	> 5.3 mg/l , Rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, Lapin
Irritation des yeux	:	Pas d'irritation des yeux, Lapin

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

- Sensibilisation cutanée : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., Cochon d'Inde
- Toxicité à dose répétée : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
- Oral(e)
Rat
- Gain de poids du corps réduit, Modifications du poids des organes, Foie
- Dermale
Lapin
- Irritation de la peau
- Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
- Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

Carbonate de sodium

- Dermale DL50 : > 2,000 mg/kg , Lapin
- Oral(e) DL50 : > 2,000 mg/kg , Rat
- Inhalation 4 h CL50 : 1.15 mg/l , Rat
Organes cibles: Voies respiratoires
Irritation respiratoire
Source d'information: Données fournies par une source externe.
- Irritation de la peau : irritation légère, Lapin
- Irritation des yeux : Effets irréversibles sur les yeux, Lapin
- Toxicité à dose répétée : Inhalation
Rat

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Irritation de l'appareil respiratoire

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

Trisodium phosphate dodecahydrate

Irritation de la peau

: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours., Lapin

Irritation des yeux

: Risque de lésions oculaires graves., Lapin

Sensibilisation cutanée

: donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Tribénuron-méthyle

96 h CL50

: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 738 mg/l

120 h CE50

: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.11 mg/l

14 jr CE50

: Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.00425 mg/l

48 h CE50

: Daphnia magna (Grande daphnie) > 894 mg/l

Metsulfuron-méthyle

96 h CL50

: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 150 mg/l

72 h CE50

: Anabaena flos-aquae (cyanobactérie) 0.066 mg/l

14 jr CE50

: Lemna minor (Petite lentille d'eau) 0.00036 mg/l

48 h CE50

: Daphnia magna (Grande daphnie) > 120 mg/l

Carbonate de sodium

96 h CL50

: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 300 mg/l

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

48 h CL50 : Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) 200 - 227 mg/l

4 jr : CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) 228 - 297 mg/l

Trisodium phosphate dodecahydrate

96 h CE50 : Gambusia affinis (Guppy sauvage) 151 mg/l

96 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 126 mg/l

Devenir dans l'Environnement

Carbonate de sodium

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

Risques pour l'Environnement : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations unies : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Tribénuron-méthyle)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

No. Etiquetage : 9MI

IMDG Numéro ONU : 3077

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Nom d'expédition des Nations unies : Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (Tribénuron-méthyle)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9

Polluant marin : oui (Tribénuron-méthyle)

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse par le DOT.
Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 29212
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 03/01/2018

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE

PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Express® Pro Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000042731

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.